

Accès au marché: mode d'emploi

Jacques de Watteville, Yves Nidegger et Patrick Odier confrontent leur vision des relations avec l'Union européenne.

SÉBASTIEN RUCHE

Il est difficile de tourner le dos à l'Europe lorsqu'on est au centre, peut-on lire dans un dessin de Mix & Remix présenté au cours d'une table ronde sur l'opportunité d'un accord sur les services financiers avec l'Union européenne, organisée vendredi à Genève. Mais il n'est pas plus facile de trouver le bon moyen d'accéder au marché européen, entre la voie bilatérale, la reconnaissance du cadre suisse et la conclusion d'un accord, ont débattu le diplomate Jacques de Watteville, le député Yves Nidegger et le banquier Patrick Odier.

La relation avec l'Union européenne est bloquée, mais même le statu quo implique des efforts côté suisse. «Des efforts considérables sont nécessaires pour compenser les nouveaux obstacles qui continuent à être mis en place» dans l'accès au marché européen, observe Jacques de Watteville, en prélude à une table ronde organisée par l'université de Genève pour le lancement d'une formation post grade en réglementations internationales.

Devant plus de 200 personnes – dont l'ex-présidente de la Finma



JACQUES DE WATTEVILLE.
Ne rien faire équivaudrait à régresser.

Anne Héritier Lachat, le professeur Aymo Brunetti ou l'ancien General Counsel de la Finma, Urs Zulauf –, le secrétaire d'Etat aux questions financières internationales et négociateur en chef avec l'Union européenne a décrit les avantages d'un accord sur les services financiers: avec le passeport européen, les banques suisses bénéficieraient d'une meilleure sécurité juridique et les délocalisations devraient s'en trouver limitées.

Les inconvénients ne sont pas négligeables – la reprise de l'acquis communautaire limiterait les possibilités de différenciation pour la place suisse –, et les incertitudes ne manquent pas: sur l'intégration des autorités de surveillance

suisse dans le dispositif européen, sur le maintien du régime Too Big To fail ou sur la garantie d'Etat dont bénéficient certaines banques cantonales.

Pour Yves Nidegger, qui veut l'accès au marché («le dire dans une économie aussi ouverte que la Suisse relève de la banalité»), le prix à payer est trop élevé: la reprise dynamique du droit communautaire (c'est-à-dire du droit actuel mais aussi du droit à venir de manière automatique) remettrait en cause les conditions cadres suisses, favorables à l'entreprise et à l'emploi. Ce qui reviendrait à «perdre les avantages compétitifs qui donnent des raisons de vouloir accéder au marché européen».

Même au cas où un accord sur le cadre institutionnel serait trouvé – ce dont il doute et qu'il combattra –, le conseiller national UDC estime qu'un accord sur les services financiers interviendrait dans 7-8 ans: «D'ici-là, les banques qui auront besoin d'être présentes dans l'UE s'y seront implantées». Il préfère donc la voie bilatérale, mais seulement avec les pays présentant un intérêt pour la Suisse. Cette approche n'est «pas viable» pour la Suisse, qui doit «s'adapter

et pas s'opposer», répond Patrick Odier, avant de mentionner les quelque 120 accords conclus avec l'UE, qui prouvent que «la Suisse a su reprendre le droit communautaire sans conflit».

L'unanimité de la place financière favoriserait-elle un soutien politique et populaire pour un accord sur les services financiers? «Vu l'hétérogénéité du secteur bancaire, il serait illusoire d'espérer une unanimité des banques, relève Jacques de Watteville, mais une forte majorité existe déjà puisque entre deux tiers et trois quarts des banques ont besoin de l'accès au marché».

Le diplomate reconnaît néanmoins que la situation n'est «pas mûre» pour un accord sur les services financiers. Les questions de la circulation des personnes, marquée par «un problème de gestion de l'immigration», et du cadre institutionnel doivent être réglées au préalable. ■

IL SERAIT ILLUSOIRE
D'ESPÉRER UNE UNANIMITÉ
DES BANQUES.
MAIS UNE MAJORITÉ
EST DÉJÀ ACQUISE.

Tout Swiss finish semble écarté

PANAMA PAPERS. Les effets d'annonces se multiplient à l'étranger pour un renforcement de l'encadrement des offshores. Le sang froid semble de mise en Suisse.

MARJORIE THÉRY

Les réactions se multiplient dans un certain nombre de pays pour renforcer l'encadrement des structures offshores, y compris aux Etats-Unis. Cette dispersion crée un certain flou sur l'avenir de ce type de structures, même si l'on peut penser que beaucoup de ces déclarations se réduiront à des effets d'annonces. L'ambiance en Suisse est assez différente, et pour une fois, tout Swiss finish semble écarté d'emblée.

Au niveau international, les bonnes pratiques en la matière ont été revues plusieurs fois par le Gafi, le groupe d'action financière. La Suisse se conformant aujourd'hui à ces bonnes pratiques, les Panama Papers n'auront vraisemblablement que très peu, voire aucun impact législatif ou réglementaire. Une bonne nouvelle sous l'angle de la «stabilité» nationale, notion parfois un peu floue souvent citée comme une des valeurs cardinales du Swissness, qui ces derniers jours prend une dimension très concrète. Autant sur le fond, que sur la forme d'ailleurs. Sur la semaine écoulée, on remarque que les commentaires des responsables politiques, d'autorités judiciaires ou de surveillance financière suisses, se sont montrés lucides sur les problématiques relevées par les Panama Papers. Tout en gardant la tête froide.

Au fil des jours et des déclarations, on sentait une retenue calmée, la volonté de rester calme et de ne pas se soumettre à un emballement médiatique auto-alimenté. Un emballement dans lequel sont pourtant tombé nombre de leurs homologues étrangers, multipliant les effets d'annonce, dans une ambiance parfois faussement scandalisée et véritablement hypocrite dans certains cas.

Hasard du calendrier, deux institutions suisses directement impactées par ces révélations, le Ministère public de Genève et la Finma, avaient organisé des conférences annuelles rituelles avec les médias, quelques jours après les premiers articles des Panama Papers. Le ministre des finances Ueli Maurer s'est aussi exprimé sur ce thème en fin de semaine.

Dans le cas du Ministère public de Genève, le «no comment» a prévalu jusqu'à jeudi matin, jour de leur conférence annuelle. Olivier Jornot a alors déclaré lors de cet événement qu'il entamerait des procédures, sans autre précisions. Ce qui fait partie de son rôle dans de telles circonstances. D'après plusieurs observateurs, il y aura beaucoup de travail et il ne faut pas s'attendre à des perceptions rapidement, de nombreux noms de personnes physiques et morales étant citées dans le canton.

Ueli Maurer a lui été plus loin dans le détail, son rôle lui permettant un positionnement bien plus tranché. Le ministre des finances estime que de nouvelles réglementations en Suisse ne sont pas nécessaires. Il défend la possibilité pour les contribuables fortunés d'investir dans des activités offshore. Il a aussi insisté sur l'inutilité des appels à de nouvelles lois. En Suisse, la masse de règlements est «définitivement» suffisante et on ne peut pas placer chaque activité sous le contrôle de l'Etat, selon lui.

Enfin, la conférence annuelle de la Finma jeudi dernier était elle aussi très éclairante sur la position de l'Autorité des marchés financiers sur ce sujet. Et elle est on ne peut plus claire. Pas de changement réglementaire mais une application renforcée. Selon Mark Branson, son directeur, «ce n'est pas un nouveau durcissement des règles qui viendra à bout de la lutte contre le blanchiment d'argent. Il convient plutôt d'appliquer fermement les règles existantes. A cet égard, les établissements et leurs collaborateurs sont évidemment concernés».

Il a aussi rappelé la nécessaire coopération entre les autorités de poursuite pénale et les autorités de surveillance, qui a été renforcée en Suisse avec un memorandum of understanding (MoU) entre le Ministère public de la Confédération et la Finma. ■

LE MINISTRE DES FINANCES
TOUT COMME L'AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS
ONT ÉCARTÉ L'IDÉE DE
NOUVELLES
RÉGLEMENTATIONS.

PANAMA PAPERS: la Finma a contacté des banques suisses

L'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (Finma) a entrepris des démarches auprès de plusieurs banques suisses après les révélations sur l'affaire des Panama Papers. Si les règles n'ont pas été respectées, la Finma «agira de manière conséquente», prévient son chef. Le président de l'autorité de surveillance, Thomas Bauer, ne révèle cependant pas quelles banques et combien sont concernées, dans un entretien diffusé dimanche par la *NZZ am Sonntag*. En général, la Finma doit d'abord trouver des preuves d'actes répréhensibles d'un établissement, puis fait un rapport de la situation et une évaluation, explique-t-il. «Ensuite, nous décidons s'il faut ouvrir une procédure». – (ats)

PANAMA PAPERS: inutilité des fichiers en cas de vol selon le MPC

Le Ministère public de la Confédération (MPC) n'a «en principe» pas le droit d'utiliser les fichiers du cabinet d'avocats Mossack Fonseca, au coeur du scandale des Panama Papers, indique le procureur de la Confédération. Mais si leur cheminement n'est pas clair, la démarche est possible. «A un certain moment, les données sont aussi de nouveau 'blanchies' et on ne peut plus exactement retrouver leur origine», remarque Michael Lauper dans un entretien diffusé hier par *Le Matin Dimanche* et la *SonntagsZeitung*. Mais s'il s'agit de fichiers clairement volés, comme dans le cas de l'informaticien français Hervé Falciani et des données de la banque HSBC, le MPC ne peut pas y recourir, selon lui. «Le vol ne doit jamais payer, sans quoi on détruirait tout notre système», ajoute le procureur. – (ats)

La guerre de tranchée pratiquée jusqu'au risque d'épuisement

LSFIN. Un contre-projet est dévoilé la veille de l'examen de la loi sur les services financiers.

Saine diversité d'opinion, n-ième cafouillage sectoriel ou sabotage de dernière minute: le projet de loi sur les services et établissements financiers (LSFin/LEFin) continue à déchaîner les passions chez les gérants indépendants. Juste avant l'examen de ce texte par une commission du Conseil des Etats, aujourd'hui, une importante association de gérants indépendants a présenté un contre-projet qui remettrait profondément en cause l'organisation et le calendrier de la future surveillance prudentielle du secteur. Ebullition.

On pensait avoir enfin atteint une étape décisive dans l'interminable feuilleton de la LSFin/LEFin, avec son nouvel examen par la commission de l'économie et des redevances du Conseil des Etats, dès aujourd'hui. Les parlementaires travailleront sur une nouvelle version du projet de loi, qu'ils avaient demandé au Conseil fédéral de modifier lors d'un premier examen en janvier dernier. Cette nouvelle version a été récemment présentée à une quinzaine de représentants des parties prenantes.

La principale opposition provient de l'Association suisse des gérants de fortune (ASG), qui ne veut pas de LSFin/LEFin, juge les modifications décevantes et réclame une loi spécifique pour la gestion indépendante, sur le modèle de celle qui existe au Liechtenstein. L'ASG l'a rappelé avec force jeudi durant une conférence de presse à Zurich et vendredi dans un communiqué de presse en français. Avec l'objectif de faire dérailler le projet de

LSFin/LEFin, sur lequel l'administration fédérale et les représentants des GFI travaillent depuis début 2014. Y compris l'ASG, même si elle a été constamment opposée à ce texte soutenu par Swissbanking et le département fédéral des Finances ou l'association des fonds SFAMA.

Sur l'objectif à atteindre, tout le monde est pourtant d'accord. La surveillance actuelle des GFI, limitée au blanchiment et déléguée aux organismes d'autorégulation (OAR), n'a plus d'avenir. Non reconnue par le reste du monde, elle représenterait un frein à la reconnaissance du système suisse par l'Union européenne, en particulier.

La LSFin/LEFin ne permettrait pas d'obtenir cette reconnaissance, mais elle serait un pas décisif dans cette direction. La loi sur les GFI réclamée par l'ASG pourrait aboutir au même résultat, mais avec une différence de timing essentielle. Au rythme actuel, la LSFin/LEFin entrerait en vigueur en 2018, au même moment que la directive européenne MiFID II et l'échange automatique de renseignements en matière fiscale. Préparer maintenant une nouvelle loi sur les GFI, même en s'inspirant du texte liechtensteinois, prendrait probablement quatre ans (rédaction, consultation, examen par le Parlement etc), jusqu'en 2020.

En restant sans nouvelle loi au-delà de 2018, la Suisse offrirait un boulevard à ses concurrents. Les intermédiaires financiers étrangers qui gèrent déjà des fonds de

posés en Suisse pourront se prévaloir d'une surveillance prudentielle, eux (contrairement aux GFI suisses). Cet argument pourrait séduire la clientèle, forcément compliant à partir de 2018, qui pourrait ajouter à la solidité des banques suisses des garanties sur la gestion elle-même. Obtenues hors de Suisse.

Un autre aspect troublant du combat de l'ASG tient au fait que ses dirigeants se préparent aussi à l'adoption de la loi qu'ils combattent. Ils ont en effet mis sur pieds une structure qui pourrait devenir le ou l'un des futurs surveillants des GFI, si la LSFin/LEFin finit par être adoptée. Et avec qui l'ASG s'est-elle alliée dans cette structure? Avec l'OAR-G, un organisme d'autorégulation genevois qui soutient mordicus la LSFin/LEFin. . .

Guerre d'usure, alliances et contre-alliances: le dossier LSFin/LEFin montre à nouveau les dissensions et les sempiternelles querelles de clocher qui agitent la gestion indépendante depuis des années. A ce rythme, même les parlementaires pourraient finir par se lasser de devoir légiférer sur un secteur qui veut tout et son contraire, tout en se préparant à l'inverse en sous-main. On les comprendrait. – (SR)

LES PARLEMENTAIRES
POURRAIENT SE LASSER
DE DEVOIR LÉGIFÉRER
SUR UN SECTEUR QUI VEUT
TOUT ET SON CONTRAIRE.
TOUT EN SE PRÉPARANT
À L'INVERSE EN SOUS-MAIN.

ASSURANCES: moins de médiation l'année passée

Le nombre de demandes et de plaintes relevant des compétences de l'office de médiation des assurances a baissé de 8% l'an dernier, passant de 3229 à 2982. Dans 2654 cas, le problème a pu être réglé sans intervention auprès de l'assureur, mais directement avec l'assuré ou le requérant. Le nombre de demandes ayant donné lieu à une intervention auprès des compagnies d'assurances s'est élevé à 328, soit un taux d'intervention de 24,6%, indique vendredi l'office de médiation de l'assurance privée et de la SUVA dans son rapport annuel. Parmi celles-ci, 89% ont été réglées avant fin 2015, avec un taux de réussite de 66,6%. La valeur litigieuse la plus élevée dans les interventions réalisées a atteint 400.000 francs et la moins élevée 45 euros (48,90 francs). Comme les années précédentes, les plaintes complexes dans le domaine des assurances de personnes ont représenté la part la plus importante de l'activité de l'office de médiation, à savoir 50% des cas. Le travail a consisté le plus souvent à examiner des refus ou des suspensions de prestations de la part d'assureurs d'indemnités journalières et accidents. – (ats)